

Compte-rendu – Réunion 2018-5 Comité de déontologie

*Lundi 30 avril 2018, France Assos Santé, 9h30 - 17h00
10, Villa Bosquet - 75007 Paris*

Etaient présents :

- Dominique Thouvenin, Présidente
- Sabine Bresson, CNAFC
- Marie-Solange Julia, AVIAM
- Jean-Yves Mener, UNAFAM
- Tristan Berger, chargé de mission

Sont excusés :

- Claude Huriet, personne qualifiée
- Marc Resche, AFDOC

Documents fournis :

1. La proposition d'alerte 2018-2 relative à l'effet des saisines du Comité ;
2. La proposition d'alerte 2018-3 relative à l'obligation pour les membres du Conseil d'administration (CA) de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) de ne pas prendre part à un débat sur une question qui les concerne directement ;
3. Le projet d'avis 2018-8 relatif à l'incompétence du Comité de déontologie pour connaître les situations de démission des membres de la délégation régionale des associations agréées d'usagers du système de santé de Corse ;
4. Le projet d'avis 2018-9 relatif aux effets juridiques des situations d'incompatibilité ;
5. Le projet d'avis 2018-10 relatif à la compatibilité de la fonction de membre du Conseil d'administration (CA) de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) avec la qualité de formateur·rice ;
6. Le compte-rendu de la réunion 2018-4 du Comité de déontologie ;
7. La note 2018-1 synthétisant les avis du Comité de déontologie pour le Conseil d'administration de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) prévu le 29 mars 2018.
8. La proposition de lettre de réponse au courrier de [REDACTED] ;
9. La proposition de courrier explicatif à l'attention des représentants des associations Génération mouvement, Visite des établissements médicaux hospitaliers et de la Fédération nationale des associations de retraités.

Introduction

La présidente a débuté la réunion en rendant compte de la présentation qu'elle a faite des avis et des alertes devant le dernier Conseil d'administration de l'UNAASS qui s'est déroulé le 28 mars 2018. Elle a notamment rappelé à cette occasion l'importance de la Charte des valeurs en tant que fondement juridique d'une partie importante des avis rendus par le Comité. Elle a fait part au Comité des différentes questions et réactions d'une partie des membres du Conseil d'administration.

Ceux-ci ont exprimé des critiques parfois vives relatives aux avis sur les incompatibilités. Deux arguments proposés par ces derniers ont retenu tout particulièrement son attention : d'une part le principe de liberté inhérent à la loi du 1^{er} juillet 1901 sur les associations qui constituerait le fondement des pouvoirs généraux du Conseil d'administration et d'autre part le caractère bénévole de l'engagement des représentant·e·s d'association qui serait un motif d'une application moins sévère des règles qui se sont progressivement construites en matière de conflits d'intérêts et d'indépendance.

La présidente a ajouté qu'elle avait découvert *a posteriori* qu'un certain de personnes qui ont pris part à la discussion était en situation de conflit d'intérêts ou d'incompatibilités ce qui a conduit à la proposition d'alerte 2018-3.

1. Le compte-rendu de la réunion du 12 mars 2018

La réunion a débuté avec la lecture du compte-rendu de la réunion précédente, *lequel a été adopté à l'unanimité des membres.*

2. La note 2018-1

La note 2018-1 synthétisant les avis du Comité de déontologie pour le Conseil d'administration de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) prévu le 29 mars 2018, *déjà validée par l'ensemble des membres par mail, a été entérinée à l'unanimité.*

3. Les propositions d'alertes

La proposition d'alerte 2018-2 relative à l'effet des saisines du Comité a été lue aux membres du Comité. *Après la prise en considération des diverses modifications suggérées par ses membres, l'alerte 2018-2 a été adoptée à l'unanimité.*

La proposition d'alerte 2018-3 relative à l'obligation pour les membres du Conseil d'administration (CA) de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) de ne pas prendre part à un débat sur une question qui les concerne directement a été lue aux membres du Comité. *Après plusieurs modifications suggérées par ses membres, l'alerte 2018-3 a été adoptée à l'unanimité.*

4. Les projets d'avis

Le projet d'avis 2018-8 relatif à l'incompétence du Comité de déontologie pour connaître les situations de démission des membres de la délégation régionale des associations agréées d'usagers du système de santé de Corse a été lu aux membres du Comité. *Le projet d'avis 2018-8 a été adopté à l'unanimité.*

Le projet d'avis 2018-9 relatif aux effets juridiques des situations d'incompatibilité a été lu aux membres du Comité. *Le projet d'avis 2018-9 a été adopté à l'unanimité.*

Le projet d'avis 2018-10 relatif à la compatibilité de la fonction de membre du Conseil d'administration (CA) de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) avec la qualité de formateur-riche a été lu aux membres du Comité. *Le projet d'avis 2018-10 a été adopté à l'unanimité.*

Concernant la question de la compatibilité de la fonction de membre d'un comité régional avec la qualité de formateur-riche soulevée lors de la précédente réunion, le Comité a décidé que celle-ci ferait l'objet d'une autosaisine.

5. Les propositions de courriers

La proposition de lettre de réponse au courrier de [REDACTED] a été lue aux membres du Comité. *Après l'intégration de modifications suggérées par les membres, cette lettre a été validée à l'unanimité.*

La proposition de courrier à l'attention des représentants des associations GM, VMEH et de la FNAR a été lue aux membres du Comité. *Cette lettre a été validée à l'unanimité.*

6. Les dates des prochaines réunions

Le Comité de déontologie était convenu des dates suivantes pour les prochaines réunions :

- Le lundi 28 mai 2018 ;
- Le lundi 25 juin 2018.

Compte tenu de la grève nationale des transports, la réunion du 28 mai a été ajournée au 4 juin. Le Comité ne se réunira pas en juillet et en août et reprendra ses réunions en septembre.

La réunion de rentrée a été fixée le lundi 10 septembre 2018.

Les réunions débuteront à 9h30 et finiront à 17h00.

7. Remarques générales et observations

- Sur la question posée par l'URAASS Guadeloupe au chargé de mission à propos de la délégation de l'instruction des demandes d'agrément régionaux, le Comité a décidé à l'unanimité de s'autosaisir de cette question.
- Concernant la saisine de la présidente de l'URAASS Pays-de-la-Loire sur l'adhésion de l'Association Espace des Usagers (AEU), le Comité a décidé dans un premier temps de demander à cette association si elle a obtenu l'agrément régional, qui est une condition préalable à l'adhésion.
- Concernant la question de l'extension de la portée de l'avis 2018-2 relatif au non-cumul des fonctions de présidence de la Conférence nationale de santé (CNS) et de membre du Conseil d'administration de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) aux situations analogues (à savoir toutes les institutions auxquelles les représentant-e-s des usagers du système de santé prennent part, dont le nombre est particulièrement élevé) : la rédaction d'un tel avis nécessitant de passer au peigne fin la totalité des situations organisme par organisme engendrerait un travail considérable alors même les conclusions de l'avis 2018-2 peuvent être interprétées par analogie. Toutefois le Comité n'exclut pas de répondre à une éventuelle saisine concernant telle ou telle de ces institutions. Le Comité en est convenu à l'unanimité.

La réunion s'est close à 17h00.